

L'hon. M. DUNNING: Lequel des deux alors?

L'hon. M. STIRLING: C'est un légume.

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Le Gouvernement adopte les principes qu'il condamnait si violemment avant les élections. S'il le fait pour protéger les producteurs de fruits et de légumes, je l'en félicite.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député doit se contenter de parler des asperges.

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Le ministre nous a déjà dit que ces évaluations fixes s'appliqueraient à des légumes comme les asperges.

L'hon. M. DUNNING: Est-ce un légume?

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Certainement.

L'hon. M. DUNNING: C'en est un?

Le très hon. M. BENNETT: C'est ainsi que les asperges sont classées.

L'hon. M. DUNNING: En êtes-vous certain?

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Les producteurs de fruits et de légumes des districts que je viens de mentionner sont menacés de perdre leur gagne-pain à tel point qu'ils se demandent s'ils doivent ensemer leurs champs cette année. Si le Gouvernement promet de faire tout l'opposé de ce qu'il a déclaré vouloir faire avant les élections, dans ce cas, les producteurs de fruits et de légumes seront rassurés.

L'hon. M. DUNNING: Si mon honorable ami veut que le Gouvernement promette de faire tout l'opposé de ce qu'il a déclaré vouloir faire, je puis lui dire qu'il ne recevra aucune promesse de ce genre. L'article 43 a été inséré dans les Statuts par un célèbre ministre des Finances libéral, l'honorable W. S. Fielding. L'attitude du parti libéral à l'égard des produits naturels est aujourd'hui ce qu'elle a toujours été. Nous connaissons les circonstances spéciales et les difficultés qui entourent la culture de ces denrées. Nous savons qu'elle exige des dispositions spéciales qui ne sont pas appliquées à la culture d'autres produits. Ces dispositions existent et le Gouvernement a l'intention de s'en servir pour les fins auxquelles elles étaient destinées quand elles ont été insérées dans les Statuts.

M. SPENCE: Vous vous êtes enfin décidé à prendre un engagement.

L'hon. M. DUNNING: Cela démontre d'excellente façon combien il est important de donner chaque année des garanties positives à ce sujet; or mon honorable ami de Parkdale me dit qu'il ne sait à quelle date il faudrait agir.

M. SPENCE: Je ne demandais pas la date.

L'hon. M. DUNNING: Je crois qu'il a dit aussi qu'il était le seul expert dans cette assemblée.

M. SPENCE: Je ne voulais pas dire cela.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami le prend de bonne part. Je reconnais parfaitement qu'il a des connaissances spéciales et particulières à cet égard, et sa déclaration a été utile, dans ce sens qu'elle indique justement les difficultés que comporte l'application de l'article 43 relativement aux produits naturels. Je peux garantir à l'honorable député, et je suis sûr que le ministre du Revenu national (M. Ilesley) peut lui garantir aussi, que le gouvernement s'occupera activement de la chose et qu'il la surveillera de près.

L'hon. M. ILSLEY: Je confirme ce que vient de dire le ministre des Finances (M. Dunning). Je voudrais aussi citer au comité certains chiffres à propos de la protection des fruits et des légumes qui pourront peut-être l'intéresser.

Le très hon. M. BENNETT: Tenez vous-en aux asperges.

M. SPENCE: Vous vous éloignez de la question des asperges. Vous m'en avez empêché, monsieur le président.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne citerai que les chiffres se rapportant aux asperges, si le comité le juge à propos. A supposer une valeur facturée de 6c. pour des asperges, le droit imposé antérieurement au 31 décembre 1935 équivalait à 149 p. 100 *ad valorem* c'est-à-dire quand on tient compte des droits de dumping en plus du tarif général. D'après cet accord avec les Etats-Unis nous avons convenu, comme je l'ai déjà dit, que la majoration de la valeur facturée ne dépassera pas 80 p. 100 de la majoration qui existait autrefois, la plus basse depuis trois ans. Si l'on tient compte du nouveau droit *ad valorem* de 15 p. 100 et du droit de dumping, s'il est appliqué jusqu'à ce maximum, la protection actuelle se chiffre encore à 99 p. 100 de la valeur du produit.

M. ROSS (Moose-Jaw): Nous allons être ruinés!

L'hon. M. ILSLEY: Et il y a d'autres cas semblables. Je dois dire que je n'admets pas du tout le raisonnement qui veut que les tarifs de l'accord avec les Etats-Unis soient insuffisants. J'ai la liste sous les yeux; elle fournirait des armes à ceux de mes amis de l'Ouest qui prétendent que les tarifs sont trop élevés plutôt qu'à nos collègues d'en face qui prétendent que les cultivateurs de légumes et de fruits sont sacrifiés par cet accord. Ainsi, si à l'avenir nous appliquons 80 p. 100 de l'ancienne majoration et les nouveaux droits prévus dans